



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 12/2024

Vevey, le 3 juin 2024

Nouvelle orientation pour l'intégration à Vevey

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

De 2014 à 2023, le bureau d'intégration veveysan a bénéficié d'une convention avec le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI), soutenant sa mission auprès de la population migrante. La Ville de Vevey poursuivra son travail dans ce domaine par une approche d'inclusivité, en collaboration avec le Canton de Vaud et divers partenaires locaux.

En 2014, la Confédération suisse et les Cantons ont introduit les « programmes d'intégration cantonaux » (PIC). Constituant un cadre stratégique commun à l'échelle nationale, adaptable aux réalités cantonales, ces programmes proposent des mesures d'encouragement spécifiques à l'intégration dans des domaines thématiques tels que l'information, le travail, l'apprentissage du français ou encore la vie sociale. Le PIC vaudois est piloté par le BCI et mis en œuvre en collaboration avec de nombreux partenaires œuvrant pour et avec les personnes d'origine étrangère, dont le Service de cohésion sociale de Vevey.

Dans le cadre de deux conventions « Mini-PIC » avec le BCI, la Ville de Vevey a eu la chance de se voir confier une partie des compétences en intégration sur son territoire, de 2014 à 2017, puis de 2018 à 2023. Elle a ainsi pu bénéficier de l'expertise du Canton, ainsi que d'une enveloppe financière supplémentaire. Cet apport lui a été précieux tant au niveau de la coordination que de la mise en œuvre de ses mesures d'intégration. De nombreux projets et initiatives portés par des partenaires institutionnels et associatifs locaux ont également pu être initiés, soutenus et développés grâce à cette initiative. La Ville de Vevey remercie chaleureusement le BCI pour son soutien et sa confiance, ainsi que les autres communes et partenaires du programme pour leur collaboration.

Si le bureau de l'intégration veveysan a considérablement évolué et s'est professionnalisé durant cette période, il a également été confronté à des défis de taille, notamment liés à la pandémie de covid-19. Dans le cadre de l'organisation de la législature 2021-2026, la Municipalité a redéfini la mission de certains services. En internalisant les gérances au sein du Service des bâtiments, les missions du Service de la cohésion sociale (anciennement Direction des affaires sociales, de l'intégration et des gérances) ont évolué dans le sens des enjeux sociétaux actuels, plus complexes et intersectoriels.

Ce Service évolue désormais autour de la lutte contre l'isolement et l'exclusion avec des pôles transversaux tels que « Égalité des genres, et des chances », « Habitat, et vie de quartier » et « Travail social de proximité ». Il a pour mission d'être à l'écoute des citoyens et citoyennes afin qu'ils-elles trouvent leur place à Vevey et que la cohabitation de déroule de la manière la plus harmonieuse possible.

Pour des raisons politiques, stratégiques mais aussi structurelles, la convention « Mini-PIC » qui liait la Ville de Vevey au BCI ne sera pas renouvelée en 2024, d'entente avec ce dernier. Leur collaboration se poursuivra sous une nouvelle forme. La Ville de Vevey continuera à accomplir sa mission d'intégration en repensant son dispositif en la matière et en renforçant les liens avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) ; un volet qui n'est pas dans les Programmes d'intégration mais qui constitue un véritable défi actuel.

Vevey souhaite aussi développer le travail social communautaire et en réseau avec un riche tissu locale en matière d'action sociale, évolutif. Le soutien apporté aux partenaires institutionnels et associatifs qui œuvrent auprès de la population migrante en territoire veveysan sera pérennisé.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 3 juin 2024

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf, Municipale